

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2020

## Numéro interne de l'acte : 48

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 22

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation

13/10/2020

Date d'affichage

19/10/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ABDALLAH Halimaty

### Etaient présents :

M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadan, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. OMAR Yankoub, Mme OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi

### Procuration(s) :

Mme ALBERT Zalia donne pouvoir à M. ANRIFADJATI Anli , Mme MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSENI Mohamadi

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ALBERT Zalia , Mme ASSANI Helene , Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHANFI Bibi

## Objet : Projet d'aménagement urbain de redynamisation et de restructuration du quartier de la Mairie

Dans le cadre de la mise œuvre de la politique communale de développement socio-économique, culturel, environnemental, de sécurité et de santé publique, la collectivité chiconienne s'est engagée dans un projet d'aménagement urbain, de redynamisation et de restructuration du quartier de la Mairie de Chiconi et du secteur localisé entre la place Sohoa Kavani à l'entrée nord-est de la plage de Sohoa.

Cette démarche constitue une réponse, à la problématique de carence en matière d'équipement public, sportif, culturel aux normes réglementaires et d'aménagement structuré et global des deux secteurs à forte concentration humaine jouissant cependant d'une urbanisation spontanée anarchique avec une réelle exposition du secteur à certains risques naturels.

Considérant que la mise en œuvre effective du projet d'aménagement

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:

### DECIDE:

- d'autoriser le Maire à ouvrir une procédure de consultation relative à la réalisation/production des études pré-opérationnelles et travaux d'aménagement du secteur ici défini,
- d'autoriser le Maire à solliciter des crédits pour les études opérationnelles à venir sur la base d'un plan de financement multi-partite ,
- Et d'autoriser le Maire à signer tout acte et engagement au nom de la Commune relatif à cette opération, notamment les marchés de prestations de services, marchés de travaux....

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSANI

